



Municipalité

8 mars 2011

SLA

PR11.04PR

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

*une demande de crédit d'investissement de fr. 151'000.- pour des travaux d'aménagement intérieur et extérieur pour la caserne des pompiers*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Préambule**

Dans le cadre du diagnostic sécurité des bâtiments communaux et de la mise en conformité corrélative, plusieurs demandes de crédits d'investissement vous ont été présentées, en premier lieu pour les bâtiments scolaires, puis pour les bâtiments administratifs, avec l'Hôtel de Ville en 2010.

L'ordre des priorités a été principalement dicté pour ces travaux d'assainissement par l'âge des bâtiments ainsi qu'en fonction de leur accessibilité au public, afin de prévenir tout risque d'accident.

La caserne du Service Incendie et Secours (SIS) est un bâtiment récent (1991) qui n'est pas ouvert au public. Néanmoins, le statut du SIS d'Yverdon-les-Bains considéré comme un centre régional de renfort, intervenant dans toute la région pour des incendies de grande envergure, ainsi que pour les désincarcérations et les pollutions chimiques, justifie que soient traitées rapidement les quelques demandes d'assainissement et d'aménagement.

L'obligation pour les communes d'opérer un regroupement régional des prestations de protection contre l'incendie et le secours, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et ce dans un délai de trois ans, rend les travaux qui vous sont soumis d'autant plus pertinents.

Les travaux envisagés relèvent pour les uns de l'indispensable sécurité des équipements et bâtiments, pour les autres, de la nécessité de disposer de locaux et espaces fonctionnels.

### **Mise en place d'un système de détection incendie dans les bâtiments**

Il est paradoxal d'imaginer devoir équiper une caserne de pompiers avec une détection anti-feu, cependant, la caserne d'Yverdon-les-bains n'est pas toujours occupée et le risque de feu reste important de par le type de matériel et les véhicules qui y sont entreposés : il s'agit en particulier du matériel et des véhicules sous assistance électrique permanente.

L'impossibilité de mettre en œuvre le matériel et les engins du SIS, si ceux-ci venaient à brûler, occasionnerait une augmentation du risque pour la région. En cas de sinistre de grande envergure, nécessitant l'utilisation d'un centre régional en renfort, Yverdon-les-Bains devrait alors faire appel à des entités basées plus loin, ce qui en termes de temps et d'efficacité n'est pas adapté.

D'autre part, il est à relever que le remplacement de matériel spécifique utilisé par le SIS déclencherait de longs mois d'attente avant de pouvoir être livré.

Dès lors et comme l'ont fait les autres centres régionaux, il devient indispensable d'équiper la caserne du SIS d'Yverdon-les-Bains d'une détection incendie totale.

L'équipement des locaux avec des détecteurs anti-feu permet de garantir une intervention beaucoup plus rapide, étant donné que l'alarme est déclenchée automatiquement dès l'émanation de fumée ou l'augmentation de température. De cette manière, il n'est pas nécessaire que quelqu'un visualise le feu (souvent un bon moment après le début du sinistre) pour que l'alarme soit transmise.

#### Descriptif des travaux

Il s'agit de procéder à l'installation d'un système de détection incendie totale composée de :

- 71 détecteurs d'incendie composés de sondes optiques et thermiques, prévu pour une détection d'incendie précoce ;
- 9 déclencheurs manuels d'alarme ;
- 6 klaxons via bus de détection incendie ;
- 1 détecteur optique de fumée pour zone menacée d'explosion ;
- 1 centrale complète de détection des dangers ;
- 1 appareil de télétransmission ;
- 1 terminal pour la salle de formation SIS.

Bien que certains points tels que les déclencheurs d'alarme manuel ne soient pas indispensables dans une caserne de pompiers, ceux-ci font partie des éléments nécessaires à un dispositif de détection totale.

Il faut savoir que l'équipement volontaire de la caserne du SIS avec une détection totale permet de bénéficier d'une subvention de la part de l'ECA de 20% sur le matériel et l'installation. Un montant maximum de Fr 16'000.- sur les Fr 80'000.- prévus pourrait donc diminuer la charge pour la collectivité.

#### Budget

CFC	Descriptifs	Montants
230	Installations de courant fort	52'000.00
	<b>Total CFC 2</b>	<b>52'000.00</b>
362	Détection incendie	20'000.00
	<b>Total CFC 3</b>	<b>20'000.00</b>
545	Intérêts	1'000.00
	<b>Total CFC 5</b>	<b>1'000.00</b>
600	Divers & Imprévus	7'000.00
	<b>Total CFC 6</b>	<b>7'000.00</b>
	<b>Total</b>	<b>80'000.00</b>

#### La création d'un local pour le remplissage des bouteilles d'air comprimé (plan de situation annexé point 1)

Le remplissage des bouteilles avec de l'air comprimé se fait actuellement dans l'atelier gaz peu approprié et peu fonctionnel. L'installation qui est encombrante, présente un certain danger en cas d'éclatement d'une bouteille, celle-ci n'étant pas confinée. En déplaçant l'installation de remplissage, cela permettrait de libérer l'atelier et de le rationaliser. La création d'un local séparé permettrait aussi de sécuriser le travail du SIS, dans l'hypothèse de l'explosion d'une bombonne ou vanne en cours de remplissage ; risque qu'il est impossible d'exclure sans entreposage dans un local spécifique.

Il vous est donc proposé de l'aménager en réorganisant le local du central téléphonique, surdimensionné et peu pratique. Le meuble encombrant de la centrale n'est utilisé que pour une partie, l'autre pourrait être démontée. Moyennant quelques adaptations, il serait

possible d'y intégrer à l'arrière, un local spécifique pour l'air comprimé. Un simple mur peut être dressé pour réduire la profondeur du local du central téléphonique, et un passage de porte pratiqué latéralement en sciant le mur en béton permettrait d'avoir un accès indépendant par le local gaz. Une porte coulissante, quelques travaux de peinture, et d'électricité s'ajouteront à cette opération.

CFC	Descriptifs	Montants
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	3'500.00
230	Installations de courant fort	2'000.00
240	Air comprimé	2'000.00
273	Menuiserie	1'500.00
281	Carrelage	1'000.00
282	Peinture intérieure	2'000.00
<b>Total CFC 2</b>		<b>12'000.00</b>
600	Divers & Imprévus	1'000.00
<b>Total CFC 6</b>		<b>1'000.00</b>
<b>Total local de remplissage air comprimé</b>		<b>13'000.00</b>

#### **Modification des accès au bâtiment (badges électroniques) (plan de situation annexé point 2)**

La fermeture des locaux se fait actuellement à l'aide de cylindres mécaniques. De manière à mieux gérer les accès et le nombre de clés mises à disposition, la solution proposée est d'installer un système avec des badges électroniques sur la porte principale de la caserne et sur celle des vestiaires hommes. Les accès et la gestion en seraient grandement facilités, permettant ainsi un contrôle des entrées et sorties. Ce système nécessite une alimentation électrique, la suppression des deux cylindres existants, et la fourniture d'une centaine de badges électroniques.

CFC	Descriptifs	Montants
230	Installations de courant fort	1'500.00
272	Travaux de serrurerie, serrures et badges	9'500.00
<b>Total CFC 2</b>		<b>11'000.00</b>
<b>Total aménagements divers</b>		<b>11'000.00</b>

#### **Aménagements extérieurs Nord et création d'un couvert à vélos (point N° 3 plan situation)**

En pignon, côté lac, se trouvent trois places de parc longitudinales, avec des pavés-gazon. Des épaves de voitures et divers matériaux pour des exercices y sont entreposés. A l'avenir, ce dépôt serait supprimé au profit d'un couvert à vélos et scooters, le site en étant dépourvu et la demande se faisant de plus en plus pressante (90 pompiers, dont une vingtaine en vélo et 5 à 6 en scooters, pendant les exercices qui ont lieu une trentaine de fois par an).

Si la partie Sud peut être maintenue telle qu'existante, les pavés-gazon de cette zone Nord doivent être évacués. Le maintien de pavés gazon n'a pas lieu d'être sous une surface couverte, en raison du fait que le sol ne bénéficiera plus d'arrosage naturel. Mais les motifs principaux du changement demandé tiennent au côté incommode de la structure du sol, pour les béquilles des vélos et scooters (le sol étant inégal), ainsi que la nécessité de prévoir la récupération dans un séparateur des pertes d'huile des scooters (grilles et séparateur existants). Pour ces raisons, cette zone doit impérativement être revêtue d'un enrobé HMT.

La zone de parcage envisagée comportera une partie couverte et l'autre pas. Le couvert standard type Velopa d'une longueur de 12 mètres (voir présentation Velopa annexée), est l'élément le plus économique du marché. L'option retenue consiste en une structure métallique avec un revêtement de toiture et façades en verre feuilleté. La solution présente de meilleures garanties en termes de durabilité que la variante d'un couvert en polycarbonate.

CFC	Descriptifs	Montants
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie	7'600.00
230	Installations de courant fort	1'500.00
272	Couvert préfabriqué Velopa verre feuilleté	22'800.00
296	Frais de géomètre, dispense d'enquête	1'500.00
<b>Total CFC 2</b>		<b>33'400.00</b>
411	Aménagements extérieurs, maçonnerie	6'000.00
423	Equipements, supports à vélos	6'000.00
<b>Total CFC 4</b>		<b>12'000.00</b>
600	Divers & Imprévus	1'600.00
<b>Total CFC 6</b>		<b>1'600.00</b>

**Total aménagements extérieurs Nord, vélos** 47'000.00

### Coût et financement

Un montant de fr. 180'000.- est prévu au plan des investissements pour cette dépense qui sera financée par la trésorerie générale, imputée dans le compte no 3 «SIS\_travaux d'aménagements » amortie en 10 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 20'600.- et comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 2'500.-, l'amortissement, fr. 15'100.-, et les frais d'entretien, fr. 3'000.- (2 %).

Récapitulatif des coûts	Montants
Total installation de détection feu	80'000.00
Total local de gonflage air comprimé	13'000.00
Total aménagements divers	11'000.00
Total aménagements extérieurs Nord, vélos	47'000.00
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>151'000.00</b>

### Evaluation Boussole 21

Il s'agit d'un projet de sécurisation et d'amélioration de la fonctionnalité d'un bâtiment public. Sous l'angle économique, la maintenance et l'optimisation de bâtiments permettent de maintenir voire de développer la valeur de l'objet et donc de sauvegarder pour le futur l'investissement réalisé.

Sous l'angle environnemental, deux volets sont à souligner : d'une part, la prévention de risques de sinistre permet de préserver l'environnement de l'impact d'un incendie ou d'une explosion. D'autre part, la pose d'un couvert à vélos peut être considérée comme un

élément incitatif dans l'usage de la mobilité douce pour le déplacement des miliciens et pompiers permanents entre leur domicile et la caserne.

Sous l'angle social, l'investissement envisagé ne comporte aucun effet sensible, sauf en ce qui concerne la prévention des accidents et le maintien de la santé.

### Planning

Sous réserve de l'acceptation du crédit d'ouvrage par le Conseil communal au plus tard en mai 2011, le planning est le suivant :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
Dépôt du rapport à la Municipalité									
Etablissement du préavis									
Commission du Conseil									
Acceptation par CC du crédit d'ouvrage									
Délai référendaire									
Adjudication des travaux									
Travaux									



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1: La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la caserne des pompiers.

Article 2: Un crédit d'investissement de fr. 151'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3: La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte no 3602 « SIS- aménagements » et amortie en 10 ans au plus.

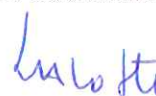
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



D. von Siebenthal

La secrétaire

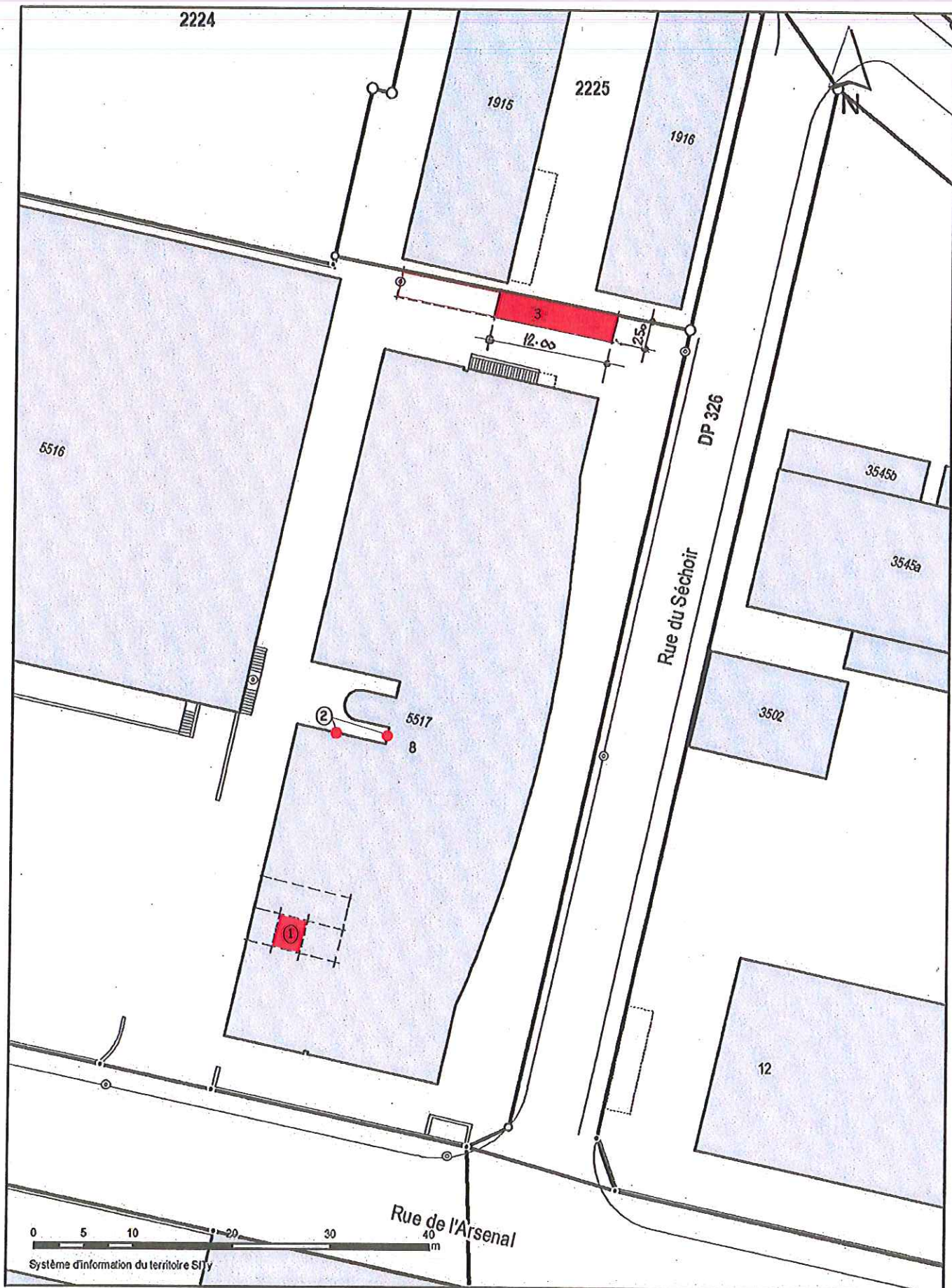


S. Lacoste

Annexes : plan de situation  
couvert Vélopa en verre feuilleté

Délégué de la Municipalité : Monsieur J.-D. Carrard





**Plan de situation**  
**Plan d'aménagements divers**  
 Établi sur la base des données cadastrales. Dépourvu de foi publique

fs 22.02.2011

Échelle :  
**1:500**  
 22.02.2011